

Association des Communes Suisses

Solothurnstr. 22 3322 Urtenen-Schönbühl, tél. 031 858 31 16 info@chgemeinden.ch

Communiqué de presse du 15 novembre 2007

Défi politique communale de la vieillesse

«La longévité que l'on enregistre aujourd'hui requiert une politique communale de la vieillesse». Cette déclaration s'est trouvée au centre d'une journée de travail sur le thème «Politique communale de la vieillesse», que l'Association des Communes suisses a organisée le 15 novembre 2007 à Lausanne en collaboration avec le Conseil suisse des aînés. La journée de travail, à laquelle plus de 100 représentants de communes, villes et institutions ont participé, a permis de dégager des tendances en matière de politique communale de la vieillesse.

Le grand nombre de participants à cette réunion a prouvé à quel point ce thème était d'actualité. Il est en effet ressorti clairement de la manifestation que l'augmentation du nombre de personnes âgées due à l'évolution démographique va obliger les communes et les villes, au cours des prochaines années, à porter le thème du «vieillissement dans la commune» à l'agenda politique.

La demande pour des prestations de services et équipements communaux conformes aux besoins des personnes âgées va augmenter. Ce qui est important - et cela est ressorti clairement à Lausanne - c'est que les communes et les villes déterminent les objectifs et stratégies en collaboration avec les personnes plus âgées. L'intégration des personnes d'un certain âge devient aujourd'hui un «must» ainsi que l'a souligné Christiane Jaquet-Berger, co-présidente du Conseil suisse des aînés. «Il faut encourager la participation des personnes âgées et développer leur potentiel au sein des collectivités publiques», a-t-elle encore précisé.

«La politique communale de la vieillesse doit constamment être adaptée à la nouvelle situation» a déclaré le Professeur Jean-Pierre Fragnière de l'Université de Genève. « Nous expérimentons tous le fait que la jeunesse est fort différente de celle des années 1950. Les seniors des années 2025 seront significativement différents de ceux d'aujourd'hui. Dans ces conditions, toute tentative de constituer un système d'équipement doit être marquée par la souplesse et l'adaptabilité, ainsi que par la possibilité d'accueillir les besoins émergents ». Les exemples présentés au cours de la Journée de travail ont souligné que les conditions générales qui évoluent constamment impliquent une planification permanente de l'offre et une mise en œuvre souple des différentes mesures. La politique communale de la vieillesse doit être conçue de manière spécifique aux groupes cibles.

La Journée de travail a montré que la politique de la vieillesse et la répartition des tâches entre canton et communes varient d'un canton à l'autre. On notera aussi que les différences entre la Suisse alémanique et la Suisse romande ne sont pas insignifiantes. C'est pourquoi au cours de la réunion, les «best practices» de Suisse romande se sont trouvés au centre des intérêts.

Renseignements :

Maria Luisa Zürcher, directrice adj., tél. 031 858 31 16 / 078 910 01 89

Herbert B. Kaestner, anc. coprésident SSR-CSA, tél. 022 751 19 63 / 079 773 93 57